Pensée de la semaine:

"Je me trompe tout le temps, comme Dieu."

(Pablo Picasso, peintre espagnol, 1881-1973)

LE FRONT

Hebdomadaire des étudiants et étudiantes de l'Université de Moncton en Acadie Le vendredi 27 ~~février~~ JANVIER 1984 Vol. 20. no. 17

Y aura-t-il restructuration au C.U.M.?

(NDLR) Il y aura une journée d'étude le mercredi 1er février afin de permettre aux personnes concernées (étudiants, professeurs et administrateurs) d'exprimer leurs opinions et commentaires sur le projet de restructuration proposé par l'administration du CUM. Cette journée d'étude est organisée par l'ABPUM (association des bibliothécaires et des professeurs de l'Université de Moncton). Les cours seront annulés à compter de 10h. Le tout se déroulera au 163 de l'École des Sciences Infirmières. Nous vous encourageons a y participer en grand nombre, puisque nous avons tous le droit de faire valoir nos opinions sur un point aussi important que celui-là.

Si nous ne voulons pas être surpris en septembre prochain, soyons présent(e)s en grand nombre..

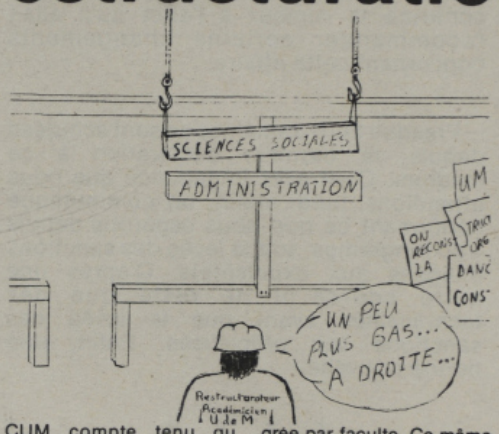

Voici la structure proposée dans le document issu du cabinet du Recteur:

Structures académiques

Situation actuelle - quelques constations

1) Le Département de génie de la Faculté des sciences et de génie demande le statut d'une faculté en argumentant que le changement est justifié compté tenu entre autres des exigences de la profession et des structures actuelles de l'Université qui permet le statut d'école détachée avec beaucoup moins d'étudiants et de professeurs que l'on compte actuellement au Département de génie.

2) Il existe actuellement un déséquilibre important dans les structures du CUM compte tenu du nombre d'étudiants inscrits aux programmes de chacune des facultés/écoles détachées, du nombre de professeurs, du nombre de programmes dont chaque faculté/école détachée est responsable, du nombre de cours offerts par chaque faculté/école détachée et du nombre de départements/école intégrée par faculte. Ce même déséquilibre existe aussi entre certaines départements/école intégrée et même entre certains départements/école intégrée et les écoles détachées.

3) Assez souvent les procédures et la composition d'un nombre important de comités et de conseils sont définies en fonction des structures administratives donnant comme résultat des programmes sous-représentés et d'autres qui sont surreprésentés.

4) Certains programmes et disciplines de l'Université souffrent probablement du fait qu'ils n'ont pas la visibilité et l'identité voulues.

5) Compte tenu du nombre d'étudiants et de professeurs, la structure académique de l'Université est déjà très complexe si on la compare à celle des autres universités de même taille. L'Université compte actuellement une faculté des études supérieures et de la recherche, cinq autres facultés offrant des programmes de premier et de deuxième cycle, trois écoles détachées qui ont le statut de faculté, une école intégrée, vingt-trois départements, dix secteurs, quelques programmes indépendants des structures susdites et une éducation permanente avec trois composantes.

6) La structure administrative actuelle encourage le cloisonnement. Bien que par la définition une faculté regroupe les disciplines connexes, il existe des programmes qui ne sont pas représentés sur un ou plusieurs conseils de faculté/école détachée responsables d'un nombre important de cours desdits programmes.

7) Dans le secteur académique, la structure administrative nécessaire pour encadrer les programmes pluridisciplinaires de 1er cycle n'existe pas à l'Université, laquelle structure est maintenant requise car de tels programmes ont déjà été approuvés et sont déjà en vigueur.

Voir à la page 6

Boulevard au Kacho

Paul Boudreau (guitare basse), Terry Leger (guitare), Bob Biggs (batterie), Paul Cormier (claviers) et Peter Dunfield (voix) étaient les membres du groupe Boulevard qui fut formé à Noël 1981 et dont les activités ont commencé en janvier 1982.

Peu après, Tim Kavanagh de Brantford en Ontario est venu remplacer Bob Biggs. Boulevard se fit vite un grand nombre d'admirateurs à Moncton et dans les environs mais dut se séparer en avril 1982. Dunfield et Kavanagh allèrent chercher le bassiste Peter Sisk, anciennement du Howard Brook Band, et continuèrent le groupe à trois.

En octobre 1983, Peter Dunfield quitta le Jimmy Dooley Show et revint à Boulevard qui mettaint en scène Paul Boudreau (guitare basse), Paul Cormier (claviers), deux membres fondateurs, de même que les nouveaux venus Terry Leblanc (batterie) et Gilles Robichaud (guitare).

Boulevard compte maintenant d'excellents musiciens qui donnent un spectacle de première qualité. Il présente aussi le plus imposant système de son et d'éclairage au Nouveau-Brunswick.

Le fait d'avoir établi le groupe hors de Moncton, comme vous devez sûrement vous en douter, profitera à tous. Reste qu'il n'est pas absolument nécessaire de se rendre à Halifax pour voir un groupe reconnu ou qui ne met pas en vedette les joueurs des spectacles précédents. Boulevard, un groupe de la région, reste attaché à tout Moncton.

On s'impatientait... même on désespérait. Mais c'est maintenant chose faite, le Kacho a ouvert ses portes. Après des mois d'attente, ce n'est pas trop tôt!

Enfin, on pourra socialiser dans une ambiance particulière, propre aux étudiants et étudiantes de l'U de M.

Selon M. Denis Marquette, gérant du Kacho, environ 1 000 personnes se sont rendus au Kacho durant le week-end marquant sa réouverture.

Ceux et celles qui n'auraient pas encore eu la chance d'aller jeter un coup d'oeil au nouveau "look" du Kacho, voici les heures d'ouverture:

Mercredi au dimanche, ouvert de 13h00 à 18h00 et en soirée de 20h30 à 2h30.

La programmation:

mercredi: Musique new wave, punk.

jeudi: soirée Disco

vendredi et samedi: le groupe "Boulevard".

dimanche: Opus 006 et le Big Band de Mount Allison.

D'un autre oeil

C'est dans le cadre du cours de journalisme oral du Professeur Michel Bauchamps que quelques étudiant(e)s du module d'information/communication ont produit une émission radiophonique qui passera sur les ondes de la Radio d'État.

La série "D'un autre oeil" est diffusée au réseau national de Radio-Canada les vendredis soirs à 23 heures. Cette émission est produite par des étudiant(e)s universitaires en information/communication ou journalisme de l'Ontario, du Québec et de l'Acadie.

Lors de l'émission produite au C.U.M., nous entendrons 7 différents reportages. Madeleine Arsenault et André Cyr traiteront d'un sujet fort controversé à l'heure actuelle, soit "La liberté d'expression au C.U.M." Roland Paillé quant à lui nous entretiendra de "La relève artistique acadienne". Jean Yves Savoie fera le point sur "Le Bicentenaire du N.-B." Le reportage de Mireille Lavoie portera sur le film de Serge Morin intitulé "L'envers de la glace". Rachel Landry et Danièle Losier, pour leur part, présenteront un reportage concernant "Les hommes violents". Bernard Haché nous propose un topo sur "La philographie". Finalement, Jean Pierre Landry nous présentera un autre dossier qui a fait couler beaucoup d'encre, soit "Le quotidien acadien". Soulignons que l'animation est assurée par Marie Josée Levesque.

L'aspect technique de l'émission a été confié à Jean Paul Chouinard et Thierry Watine. La réalisation de cette heure d'information était sous la responsabilité de Martin Pitre assisté de Michel Thériault.

C'est donc une invitation à la population étudiante à encourager la production "locale" en étant à l'écoute "D'un autre oeil" le vendredi 3 février à 23 heures.

R. L.

SOMMAIRE

Éditorial ..... *page 2*

Tribunes ..... *page 3*

Info ..... *pages 4, 5 et 6*

Le Monde ..... *page 7*

Culture ..... *pages 8, 9 et 10*

Sports ..... *pages 11 et 12*

Élections F.E.U.M.

Les postes de l'exécutif de la F.E.U.M. sont ouverts depuis le 25 janvier et ce, jusqu'au 8 février à 16h00. Les postes ouverts sont: Président(e) de la F.E.U.M., Directeur(trice) des finances, Directeur(trice) affaires internes, Directeur(trice) affaires externes et représentant(e) au Sénat académique 2e cycle.

Les intéressé(e)s peuvent apporter leur lettre de mise en candidature adressée au président d'élection de la F.E.U.M., Marc-A. LeBlanc, à la Maison de la F.E.U.M. avant 16h00 le 8 février.

La période de cabale sera du 9 février au 20 février et les élections se tiendront les 21 et 22 février (mardi et mercredi).

Patrick Duffy,
Président par intérim
F.E.U.M.

ÉDITO.

Suite à l'éditorial du 2 décembre 1983 dans lequel le comité de rédaction du Front "osait" demander la démission du recteur du CUM (Centre universitaire de Moncton), l'adjoint administratif du recteur, M. Vincent Bourgeois, nous invitait à rencontrer le recteur pour une réunion informelle. Cette rencontre qui devait avoir lieu à la mi-décembre ne s'est pas concrétisée. M. Bourgeois est revenu à la charge nous invitant à nouveau pour la même raison. C'est ainsi que, le 17 janvier, nous nous sommes rendus au vaste et luxueux bureau de M. Finn. Il était entendu au début de la réunion que le recteur ne s'engageait pas à nous offrir une entrevue. Le but était tout autre, il s'agissait plutôt d'une discussion entre "amis" sur des sujets communs.

Nous avons brisé la glace en parlant de la tempête de neige qui avait paralysé la ville de Moncton, sauf le CUM.! Certaines mauvaises langues répandaient la rumeur à l'effet que M. Finn et ses accolytes s'étaient réunis près de deux heures (10h à12h) pour décider si l'Université allait fermer ou non ses portes!!! Nous avons discuté de plusieurs sujets, entre autres les dossiers: centre social, la restructuration du CUM, du quotidien acadien, de la liberté d'expression, et des expulsé(e)s. Ce dernier dossier a suscité notre intérêt puisqu'avant cette rencontre nous avions appris de source officielle que le recteur allait faire des recommandations au Conseil des Gouverneurs. Selon notre source, ces recommandations allaient lever les sanctions concernant les expulsé(e)s et les étudiant(e)s réadmis(es) sous conditions. C'est ainsi que M. Finn faisait allusion à des recommandations, sur ce dossier controversé, qu'il ferait lui-même à l'exécutif du Conseil des Gouverneurs devant se réunir le 20 janvier. Quelques jours plus tard, la rumeur s'était répandue jusqu'à la Radio d'État lors d'un bulletin d'information. Par la suite, M. Finn confirma la rumeur à l'effet qu'il allait recommander certains changements concernant cette affaire.

Presque deux semaines se sont écoulées depuis sa dernière déclaration à ce médium. C'est avec impatience que nous attendions, lundi matin, un communiqué confirmant ce que nous espérons depuis trop longtemps, soit la levée des sanctions infligées aux expulsé(e)s. D'après une autre source il ne reste que des technicalités avant que la levée des sanctions soit officialisée. Enfin, une bonne nouvelle!

★ ★ ★ ★

Un autre sujet primordial auquel nous nous sommes attardés lors de la rencontre est la liberté d'expression au CUM.

Depuis la parution du rapport présenté par l'ABPUM (Association des bibliothécaires et des professeurs universitaires) en décembre 1983, rien de concret n'en a transpiré. Pourtant, lors de notre rencontre avec M. Finn, ce dernier nous assurait de sa collaboration sur le sujet. En réalité, qu'en est-il dans les faits? De son côté, l'ABPUM voudrait bien qu'une enquête soit entreprise par l'ACPU pour clarifier la situation. Malheureusement, M. Finn refuse toute autre intervention de la part de l'Association canadienne des professeurs universitaires. Au lieu, il propose la formation d'un comité bipartite dans lequel l'administration du CUM serait juge et partie à la fois. Si l'administration de l'Université pense que l'enquête de l'ACPU sera biaisée, elle (l'administration) n'a qu'à mener sa propre enquête. La communauté universitaire saura reconnaître qui dit vrai!

★ ★ ★ ★

Pour revenir à la rencontre, surtout à l'atmosphère qui y régnait, soulignons l'attitude paternaliste du recteur. Il fallait s'y attendre vu la façon dont il se comporte avec le dossier de la liberté d'expression (entre autres, son autoritarisme). Le moins que l'on puisse dire, c'est qu'il est demeuré égal à lui-même. Lorsque nous nous apprettions à quitter les lieux, M. Finn, en bon papa, nous a dit qu'à l'avenir, si nous avions à produire de l'information concernant l'Université, nous n'avions qu'à lui téléphoner et qu'il se ferait un plaisir de nous fournir la vraie information. Semble-t-il que celles qu'on a publié jusqu'à maintenant ne l'était pas. Nous avons bien compris son message et l'avons mis à exécution. Nous sommes allés cette semaine à son bureau afin de vérifier la véracité de certaines informations. Vous voyez, nous avons suivi vos bons conseils de "papa" mais malheureusement pour nous et pour l'objectivité du journal étudiant, vous étiez parti à Ottawa ou était-ce Montréal???

Le Comité de Rédaction

LE FRONT

l'équipe du journal:

Directeur ..... Aubrey Cormier

Rédacteur en chef ..... Roger Lavoie

Responsables

nouvelles locales ..... Mehdi Attia

nouvelles internationales ..... Sonia Elliev

nouvelles culturelles ..... Marjorie Théodore

nouvelles sportives ..... Marc LeBlanc

Correcteurs/correctrices

France Carrier ..... Gisèle Colette

Doris Beaulieu ..... Line Madore

Lise Michaud ..... Louis Giard

Équipe de montage

Suzanne Cyr ..... Guylaine DuFour

Silvia Gay ..... Hélène LaRoche

Michel Thériault

Photographe .....

Maquetiste ..... Daniel Haché

Distributeur ..... Ivan Jobin

Photocomposition ..... Gisèle LeBlanc

Comité de rédaction:
Aubrey Cormier
Roger Lavoie
Mehdi Attia

ATTENTION

Le journal est à la recherche de journalistes à la pige. Des bourses sont attribuées pour chacun des articles, chroniques et reportages.

L'heure de tombée est fixée au lundi à 12h. Tous les articles en retard seront reportés à la semaine suivante s'il y a lieu. De plus, les textes doivent comporter un maximum de 500 mots.

Pour de plus amples renseignements, composez le 858-4526 ou venez nous rencontrer au bureau du Front.

Le journal Le Front est l'hebdomadaire des étudiants et étudiantes de l'Université de Moncton en Acadie; publié par la FEUM. Il est situé au 159, rue Massey, Moncton, N.-B. E1A 3E9 et notre numéro de téléphone est (506)858-4526 (4484 pour les interurbains).

LE FRONT veut être à l'avant-garde de la collectivité étudiante tout en couvrant les multiples intérêts particuliers des étudiants et étudiantes. Les opinions émises dans LE FRONT ne sont pas nécessairement celles de la Rédaction ou de la FEUM.

Les articles, opinions, commentaires et autres qui parviennent au FRONT doivent être écrits proprement à double interligne, sinon dactylographiés. Les auteurs doivent indiquer leur nom et numéro de téléphone afin que la rédaction puisse les contacter, si besoin il y a. Le droit à l'anonymat sera respecté si les auteurs en font la demande.

La rédaction se réserve le droit de retenir les articles, opinions, commentaires et autres qui 1) ne répondent pas aux critères mentionnés plus haut; 2) démontrent des idées à tendance nettement discriminatoire, c'est-à-dire sans fondement, envers les deux sexes (homme ou femme), les minorités (éthniques et autres) ou les groupes défavorisés (personnes handicapées, personnes à faible revenu, etc.).

Un seul côté de la médaille

Un seul côté de la médaille de l'information au sujet de l'URSS: tel était le sujet de l'émission Dossier de Presse il y a deux semaines.

Les informations qu'on nous donne et que nous ingurgitons parce que ce sont là les seules informations disponibles, ces informations ne nous permettent pas de porter un jugement objectif sur les événements auxquels l'URSS participe. Une information biaisée, des jugements de valeurs sans valeur ne peuvent, en effet, permettre aux gobeurs sans défense que nous sommes d'avoir une vision éclairée sur la réalité de la scène internationale.

Dossier de presse soulignait à juste titre d'ailleurs, la vision occidentale que la majorité d'entre nous avons de l'URSS.

L'information qu'on nous donne nous porte à croire que l'URSS est un pays où la répression fait loi, où le pouvoir est contesté par ses propres citoyens. Au contraire, semble-t-il, la population soviétique désire une ingérence et un autoritarisme plus grands de la part du gouvernement!

La raison de cette différence entre l'information reçue et la réalité vécue réside dans la perception occidentale que nous avons des soviétiques. Toutefois, leur perception des valeurs auxquelles nous croyons est tout à fait différente.

Personne n'oserait penser à une quatrième dimension avec les concepts de la troisième! De la même façon, il est impossible de comprendre l'URSS si nous restons avec notre point de vue occidental. La compréhension n'implique pas l'acceptation. Comment pouvons-nous être objectif si nos prémisses sont fausses? Malheureusement, nous sommes condamnés à tout voir selon le point de vue de certains.

Dossier de presse a aussi mis en lumière un grave problème de nos journalistes, celui de l'objectivité relative du journaliste appelé à décrire et à commenter un évènement mettant en vedette l'URSS. Au cours de l'émission "Le point", à son tout début, Simon Durivage interrogeait un journaliste soviétique au sujet de l'attaque du boeing sud-coréen, cet automne. D'un côté comme de l'autre, la "partisânerie" et le mépris de l'information objective etaient flagrants. Tout au moins le journaliste soviétique avait pour excuse le petit rendez-vous qu'il avait probablement eu avec ses comrades du KGB...

L'entrevue avait, malgré tout, la grande qualité de nous montrer cet aspect de l'information à savoir le manque d'objectivité des journalistes pour certains sujets. Après cette entrevue, plus personne ne pouvait croire à cette information partisane offerte pour nos médias d'information. L'information qu'on nous donne vaut ce qu'elle vaut. Une information n'a pas qu'un seul côté.

par Ivan Jobin

Je ne suis qu'un pauvre étudiant...

Ma chère Francine Vachon, je n'ai pas lu par erreur ton article: Macédoine mal cuite. Cet article, que j'ai véritablement dévoré tel un cannibale (La Presse, Montréal, Janvier 1884) m'a vraiment sorti des ténèbres qui entourent la papauté (Les Puissances des Ténèbres). "Mais il reste que l'information sera toujours en carence d'objectivité" (Rapport Durham) et que je ne suis qu'un pauvre étudiant qui, la plupart du temps, ne sait pas de quoi il parle. (Le Front, 20 janvier 1984). Mlle Vachon, je tiens à vous féliciter pour votre justesse de jugement... vous aviez raison! Le fait que Sa Sainteté ait rencontré son agresseur dans une prison remplie de criminels ne mettait nullement sa vie en danger... mais c'est donc dire que les prisons sont plus "sécuritaires" que la Place St-Pierre de Rome, lieu de l'attentat contre le Pape. Au fait... Pape... Cave... à... il ne s'en fait plus... des caves comme La Cave à Pap' il ne s'en fait plus... vous avez pigé?... oui... à la bonheur!! Dans la même veine, il fait bon de savoir qu'en 1984 il y a encore des personnes qui posent des gestes qui s'encadrent parfaitement dans la logique des croyances des chrétiens.

En terminant, le fait que tu embrasses la cause de la défense des femmes battues et/ou violées ne me laisse pas insensible mais, savais-tu qu'il y a eu deux femmes condamnées pour outrage au tribunal et non pas une seule? Dans ce dossier aussi il y a une logique (juridique) qui, avouons-le, indispose quelques fois.

Louis Giard: Un homme et sa légende.

L'exploit de l'année me fut annoncé la semaine dernière par Louis Giard, lui-même. Malgré l'importance que revêt l'ouverture du Kacho pour les étudiants, le fait marquant de la semaine dernière fut pour moi l'acquisition de la personne à temps plein à CKUM-MF, le bébé chéri de M. Jean-Maurice Simard.

Si ce projet est devenu réalité, c'est en grande partie à cause de la tenacité et du charisme incommensurable de Herr Ludwig Von Giard. En effet, l'illustre correcteur du Front manie le verbe tel un glaive de Vercingétorix, c'est ce qui lui a permis d'ailleurs de convaincre les politiciens de la nécessité du projet. Personnage mythique, désormais le grand admirateur de William Reich peut aspirer légitimement au Prix Nobel de la paix... après avoir résolu les plus grands maux de l'humanité... touchée de près par CKUM. Bref, les Lauriers de César à Giard.

Bruno Hamel,
ex-directeur-adjoint à la musique à CKUM-MF.

Facture à ne pas payer

Récemment, je recevais une lettre de l'avocat de la F.E.U.M., André Lupien, enjoignant certains membres de la Fédération (ou ex-membres) à lui payer des honoraires. Ces honoraires visaient à couvrir la défense d'accusations portées contre ces individus, suité à l'occupation de l'Université de Moncton en avril 1982.

On se rappellera qu'à cette époque, les étudiants et les étudiantes, membres de la F.E.U.M., avaient occupé l'Université pour protester contre la hausse des frais de scolarité et exiger une réforme des prêts et bourses. Les associations de facultés écoles et départements, sauf Sciences et Génie et Administration, avaient cautionné ce geste. Le C.A. de la F.E.U.M. avait aussi voté une aide financière aux occupants, et durant l'été, avait approuvé les démarches du comité d'occupation (proposition de Droit, secondée par Sc. infirmières, je crois).

Parmi ces démarches, il y avait un mandat que l'assemblée générale s'était donné: celui demandant aux personnes présentes de rester couchées si les policiers entraient et nous demandaient de sortir. Moins d'une trentaine d'entre nous ont respecté ce mandat collectif, et depuis ce temps, en plus de se retrouver avec un casier judiciaire, on tente d'individualiser la cause et de nous faire payer pour tout le monde.

Si la F.E.U.M. veut préserver sa crédibilité et sa démocratie, elle devra défendre ses membres, tel qu'il est inscrit dans sa charte, et tel que ses instances en ont décidé.

Pourquoi, à cause d'un problème financier, la F.E.U.M. déroge-t-elle à ses devoirs politiques? Gardons le problème au niveau collectif, comme il l'a toujours été, et que la F.E.U.M. démontre qu'elle n'est pas qu'un tigre de papier!!!

Ceci est mon 2e avis (Re: Le Front, automne 1982)

Michel Le Comte
Expulsé

Pauvre 'tite femme!

Je ne sais pas trop ce que George Orwell a prédit pour toi en 1984 mais la réalité est probablement 10 fois pire. En apparence tu es évoluée, libérée, écoutée et même rémunérée maintenant. Tu es évoluée car maintenant tu réalises que tu es dominée. Tu t'es libérée d'un père, ou d'un mari pour aller te mettre à genoux devant un patron. Tu es écoutée et payée car l'autre sexe a vite vu que c'était tout ce qu'il te fallait pour que tu sois satisfaite et que tu lui laisses la paix.

Où est donc ta fierté et ton audace? Pourquoi acceptes-tu la discrimination dans ta vie professionnelle, dans la publicité, dans les livres, les films, etc. Entre autres, pourquoi acceptes-tu la pornographie? Parce que ton frère, ton ami, ton père ou ton mari aime ça? Et toi, n'est-il pas vrai que ça te dérange? Lorsque tu vas au cinéma et que pour aucune raison apparente le grand écran te montre un gros plan d'une paire de seins ou pire encore une femme en train de se faire dégrader pour le bon divertissement du "sexe fort", ne te sens-tu pas mal à l'aise? Ou penses-tu naïvement qu'après tout, il n'y a rien de réel là-dedans. Je crois qu'il te reste un petit bout de chemin à faire avant que tu te fasses respecter. Les hommes eux, n'ont **aucune raison** de changer ce monde masculin. Tout est donc entre tes mains, vas-y.

Gilberte Godin
Étudiante en traduction

LOGEMENT

Demeurez-vous loin du campus?
Aimeriez-vous vous approcher?

Il est encore temps de le faire en allant habiter à la Résidence Lefebvre ou Lafrance

Si vous voulez plus de renseignements à ce sujet, composez le numéro suivant:

858-4008

ou rendez vous au service de Logement à l'édifice Taillon (2e étage)
Heures de bureau 8h30 à 12h — 13h à 16h30

INFO Employé à temps plein à CKUM

Bonne nouvelle pour tous les étudiants, le gouvernement canadien, par le biais du programme de création d'emploi **Canada au travail**, a accordé une subvention de 8 400$ à la station radiophonique CKUM-MF pour l'embauche d'un(e) employé(e) à temps plein pour une période de 25 semaines.

On sait que la radio avait connu de sérieuses difficultés depuis janvier 1981 en raison du départ forcé des trois employés à temps plein qui avaient initié le projet de mise en ondes de la station. N'eut été du vésus de l'Université à l'époque d'accorder son appui moral au projet, CKUM aurait commencé à diffuser en MF dès septembre 1980.

Sans aller plus loin dans les détails historiques, on peut ramener l'ensemble des problèmes qu'a connus CKUM à une cause principale, soit l'absence totale de continuité à tous les niveaux. C'est pourquoi la présence d'un(e) employé(e) à temps plein devenait indispensable à la survie même de cet organisme de la communauté étudiante et acadienne. On fit donc une demande de subvention à Emploi et immigration Canada qui connut la semaine dernière une réponse favorable. Tous les espoirs semblent désormais permis.

L'employé(e) aura pour tâche principale de stabiliser la "boîte" et de jeter les bases d'une organisation solide et dynamique, ce qui veut dire beaucoup de travail aux niveaux programmation, marketing, finances, contacts, etc. Choses qui n'ont pu être faites qu'à demi jusqu'aujourd'hui.

Les étudiants, par définition, étudient. Du moins en principe. Malgré leur bonne volonté, que certains mettent parfois en doute, ils n'ont pas toujours le temps ni l'expérience qu'il faut pour assurer la bonne marche d'une station radiophonique. Le CRTC, le ministère des Transports, le ministère des communications et les vérificateurs comptables n'entendent pas à rire et voient d'un mauvais oeil les bévues inimaginables de ces futurs piliers de la société que sont les étudiants.

Doit-on rappeler le sort qu'a subi le Kacho? De longues années de tribulations en tout genre ont démontré la nécessité d'un gérant à temps plein et d'une comptabilité suivie. L'idée était excellente, mais la participation inattendue de l'Université à ce projet a soulevé un tollé de protestations d'un côté et un tonnerre d'applaudissements de l'autre.

Si les futurs dirigeants de CKUM poursuivent la tendance actuelle à l'autonomie qui se manifeste depuis deux ou trois mois, la radio saura prouver hors de tout doute que les étudiants peuvent prendre leurs propres affaires en main et mettre en place une institution dont toute la communauté acadienne sera fière.

Il va sans dire que l'on devra continuer de verser le salaire de l'employé(e) à temps plein une fois que la subvention aura été épuisée. Pour ce faire, on embauchera un vendeur de publicité en même temps que le temps plein. Le vendeur, dont le salaire consistera en un pourcentage sur ventes, devra faire rentrer suffisamment de fonds pour assurer le salaire de l'employé et aider au financement. On organisera aussi des activités de financement diverses. Bref, tout sera mis en oeuvre afin de faire en sorte que la radio s'autosuffise et offre un meilleur service.

De nombreux projets verront le jour à moins qu'ils ne soient étouffés dans l'oeuf par l'intervention inattendue d'éléments subversifs dont les intérêts différent de ceux de la masse étudiante. Ainsi, bien que dans toute chose, et ce relativement, par rapport à des considérations dont la multiplicité éveille en chacun un intérêt peu commun, voire rare, il est à souhaiter que, dans un esprit qui ne connaît que la justice et l'honnêteté, vertus combien précieuses, les prochains événements dont la sporadicité ne laisse pas d'en étonner plus d'un, fassent boule de neige.

Le président du M.A.U.I.
Louis Giard

Carrefour pour femmes

Cet organisme à but non lucratif obtenait en 1981, année de son incorporation, une subvention décadente échelonnée sur une période de 3 ans. Ces fonds monétaires proviennent fédéral, provincial ainsi que des dons de la communauté. L'équipe de travail de cet organisme se compose de six (6) employées à temps plein, de deux (2) employées à temps partiel et d'un nombre fluctuant de bénévoles. Ces personnes travaillent au sein de comités spécifiques ayant des tâches bien définies (comité des relations publiques, comité de "counselling", etc.). Ces comités collaborent étroitement entre eux afin d'assurer le bon fonctionnement du centre.

Carrefour pour femmes a pour but premier d'offrir un refuge temporaire immédiat aux femmes en détresse physique, émotionnelle ou sociale. En plus d'y retrouver un appui physique et psychologique, ces femmes ont également accès à de l'information concernant les options possibles et les ressources communautaires disponibles (emploi et orientation de carrière, aide financière, administration municipale, habitation...)

Les femmes qui font appel aux services de cette maison d'hébergement proviennent de différents milieux sociaux, avec différents besoins. Ce qu'elles ont toutes en commun, c'est une situation de crise, provoquée par des agressions de toutes sortes; abus physiques et psychologiques; femmes violées, battues, victimes d'inceste.

À Carrefour pour femmes: pas de discrimination! En effet, on y retrouve des femmes de langue, de race et d'âge différents, qu'elles soient mariées, célibataires ou co-vivantes accompagnées d'enfants ou non. Cependant, ces femmes ne doivent pas présenter de problèmes de comportement qui les rendrait incapables de fonctionner au sein d'un groupe ou qui requérrait une surveillance.

La maison accueille au plus, douze femmes et enfants. La période maximale d'hébergement est d'un mois. Mais en moyenne, les habitantes y demeurent une semaine. Durant leur séjour, nourriture, vêtements, service téléphonique, service de buanderie, informations juridiques, médicales et sociales ainsi que du "counselling" individuel ou/et de groupe leur sont offerts. De plus, divers cours tels que "affirmation de soi", et "parents efficaces" contribuent à l'amélioration de la situation critique que vivent ces femmes. Des ex-clientes bénéficient également d'un programme "suivies" qui leur permet d'échanger sur les problèmes et besoins qu'elles affrontent quotidiennement.

Il est évident qu'un tel organisme s'avère essentiel voire indispensable dans notre société où chaque jour des femmes sont victimes de violence. Jusqu'à présent, aucune subvention ne sera accordée pour la période d'avril 84 à avril 85.

La situation est donc critique à Carrefour pour femmes, faute de fonds! Non seulement certains services demeurent toujours absents après trois ans d'existence, l'aspect financier crucial du centre rendra bientôt impossible la continuité de ceux offerts actuellement.

L'organisme se verra dans l'obligation de fermer ses portes, si elle n'obtient pas un appui de la communauté! C'est une question de survie!

Que ce soit par des pressions sur les gouvernements, par des dons monétaires ou encore par des services bénévoles, votre contribution sera grandement appréciée!

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec: Carrefour pour femmes; C.P. 147 Bureau de poste principal; Moncton, N.-B.; E1C 8P9; Téléphone: 382-2002.

Louise A. Bourque
Line Madore

SJC

Services juridiques communautaires
421 avenue Acadie
Dieppe
858-4586

Chronique juridique

Cette semaine et pour les semaines à venir la chronique juridique portera sur la **Loi sur la location de locaux d'habitation** dans le but de vous informer sur le contenu de cette loi. Nous croyons que c'est dans l'intérêt de tous les locataires de connaître minimalement ce qui les régit en matière de logement.

La Loi sur la location de locaux d'habitation est entrée en vigueur le 1er janvier 1983. Il est important de réaliser que cette loi s'applique aux locations de locaux d'habitation indépendamment de toute autre loi ou toute renonciation ou convention contraire, à moins que la loi n'en dispose autrement. La loi s'applique aux logements loués, tels qu'une maison, un appartement, une maison mobile ou tout lieu utilisé comme habitation, sauf les locaux commerciaux et appartements situés dans un local commercial, et les logements subventionnés par le gouvernement du Canada, la province du Nouveau-Brunswick ou une municipalité (i.e. la Société d'habitation du Nouveau-Brunswick, les logements publics, les logements pour personnes âgées, etc...).

La Loi sur la location de locaux d'habitation traite plusieurs aspects tels que: les droits et les obligations du propriétaire et du locataire, le dépôt de garantie, la formule type de bail, la cession (sous-location), la résiliation et la signification des avis. Nous irons plus en détails sur ces aspects dans les prochaines chroniques juridiques.

De plus, une innovation importante de cette loi consiste dans la création du poste des médiateurs des loyers. Le médiateur voit à l'application et au respect de la loi, reçoit les plaintes, les avis et les dépôts de garantie. Le médiateur mène les enquêtes suite aux plaintes, joue le rôle d'arbitre lors d'une dispute entre locataire et propriétaire et prend les décisions quant à la resolution des litiges. Le médiateur est un fonctionnaire nommé par le gouvernement du Nouveau-Brunswick pour administrer la **La Loi sur la location de locaux d'habitation** ainsi que la **Loi sur la révision des loyers de locaux d'habitation.** Il existe un bureau du médiateur des loyers dans six (6) municipalités dont un est situé à Moncton, à la Place l'Assomption de la rue Main.

Dans le cas d'un conflit, que ce soit pour un loyer en retard, pour une plainte du locataire ou du propriétaire ou pour quelqu'autre problème concernant les locaux d'habitation, le médiateur devra être avisé et il pourra enquêter et décider en fonction du remède prévu dans la loi. La loi oblige le respect d'avis prescrit pour toutes les procédures et démarches entreprises en conformité à la loi. La signification peut se faire par courrier ou en personne mais dans tous les cas devra être par écrit.

Enfin, bien que **La Loi sur la location de locaux d'habitation** est une réforme bienvenue dans le domaine du droit du logement, nous croyons qu'elle comprend plusieurs insuffisances qu'il serait bon de combler dans un avenir proche.

En conclusion, nous aimerions vous inviter à une session d'information concernant la **La Loi sur la location de locaux d'habitation** offerte par les Services juridiques communautaires de Dieppe, à la chapelle de l'édifice Taillon de l'Université de Moncton, dans la salle N° 316, le mardi 31 janvier 1984 à 19h. Un des points qui sera abordé lors de cette session c'est toute la question de la discrimination envers les étudiants et la sécurité de tenue. Pourquoi les propriétaires peuvent-ils sans raison valable mettre un locataire à la porte en tout temps?

Venez en discuter et nous donner vos idées!

Donair Original

GRECO

"Pizza Superbe!"

979 MT. ROAD
384-8881

221 MT. ROAD
389-9460

Démystifions...

Vivant à une époque "d'ouverture" d'esprit, on parle plus facilement de nos problèmes, des problèmes des AUTRES... mais ne trouvant pas toujours les solutions à ces "problèmes" on en invente ou on suit simplement certains modèles déjà établis par nos parents, nos grands-parents ou nos ancêtres, plus éloignés, même!!!

C'est le cas pour certaines maladies, que l'on a parfois tendance à mal classer, soit par manque d'information ou par mauvaise source d'informations. Bien sûr, c'est la "mode" de cataloguer les troubles d'origine inconnue et d'en faire des cas de psychiatrie: spécialité qui serait donc d'un bon parti ces temps-ci (Avis aux intéressés!)

Il semblerait donc utile (voir profitable pour les personnes conceinées) de démystifier certains préjugés à cet effet.

Un cas qui n'est pas rare et pourtant souvent mal jugé par la population est celui de l'épilepsie. Plusieurs personnes (ce n'est pas là une accusation!) croient que ce problème de santé en est un mental. Eh bien non, l'épilepsie est une "maladie" tout à fait organique: on pourrait comparer un peu cela à un "court-circuit" au niveau des cellules nerveuses au cerveau, qui provoque des convulsions, pas toujours visibles! Il existe plus d'un type d'épilepsie: par exemple, celui à caractère physique plus violent où il y a perte de conscience, après des convulsions importantes (comme le Grand Mal) et dans d'autres cas, le problème est à peine perceptible: seulement des "Tics", des "manies" ou des "absences" à répétition peuvent en faire cas. Il est donc primordial d'être bien renseigné avant de porter des jugements qui peuvent blesser.

L'épilepsie est donc un problème de santé physique, comme un autre, pouvant être contrôlé et n'ayant aucun effet sur les n'ayant aucun effet sur le potentiel ni les capacités intellectuelles ou mentales de l'individu qui en est atteint.

L'absence d'un facteur causal définitif et irréyocable n'est donc pas la preuve qu'on est en face d'un trouble psychiatrique, mais bien qu'on doit laisser le temps à la science et la recherche. D'ici-là, soyons patients et surtout attentifs au pourcentage de la population qui, (non pas par choix) se présente comme une cible facile au mépris et à l'incompréhension.

Doris Beaulieu

Jésus Christ revient bientôt

Jésus Christ revient bientôt

C'est en effet ce que déclare la Bible à maintes reprises et dans l'évangile de Jean au chapitre 14 et au verset 3 on peut lire ces paroles prononcées par Jésus lui-même: "... je reviendrai, et je vous prendrai avec moi..."

Mais d'abord voyons quel était le but de sa première visite sur notre planète: "Jésus Christ est venu dans le monde pour sauver les pêcheurs" (1 Timothée 1:15) "Le Fils de l'homme est venu chercher et sauver ce qui était perdu." (Luc 19:10) "Il n'y a point de distinction. Car tous ont péché et sont privés de la gloire de Dieu" (Romains 3:23). Car le salaire du péché c'est la mort, mais le don gratuit de Dieu, c'est la vie éternelle en Jésus Christ notre Seigneur (Romains 6:23).

Quand reviendra-t-il?

"Tenez-vous prêts, car le Fils de l'homme viendra à l'heure où vous n'y penserez pas" (Matthieu 24:44). Quoiqu'il ne nous ait pas donné de date, le Seigneur nous a quand même laissé quelques informations concernant l'époque de son retour: "... quand vous verrez toutes ces choses, sachez que le Fils de l'homme est proche, à la porte" (Matthieu 24:33) — Une nation s'élèvera contre une nation, et un royaume contre un royaume, et il y aura, en divers lieux des famines et des tremblements de terre" (Matthieu 24:7). "Vous entendrez parler de guerres et de bruits de guerres" (Matthieu 24:6) etc...

Attendez-vous le messie?

"Et comme il est réservé aux hommes de mourrir une seule fois, après quoi vient le jugement, de même Christ, qui s'est offert une seule fois pour porter les péchés de plusieurs, apparaîtra sans péché une seconde fois à ceux qui l'attendent pour leur salut" (Hébreux 9:27-28). "Dieu... annonce maintenant, à tous les hommes, en tous lieux, qu'ils aient à se repentir, parce qu'il a fixé un jour où il jugera le monde selon la justice, par l'homme qu'il a désigné, ce dont il a donné une preuve certaine en le resuscitant des morts..." (Actes 17:31). "Voici il vient avec les nuées. Et tout oeil le verra" (Apocalypse 1:7). "Prépare-toi à la rencontre de ton Dieu." (Amas 4:12).

Café Chrétien

Éducation permanente

L'Éducation permanente en collaboration avec les Facultés et Écoles vous offre la possibilité de suivre des cours pendant les sessions du printemps et de l'été.

À la session du printemps, les cours seront donnés selon le format suivant:

lundi et jeudi de 19h-22h
mardi et vendredi de 19h-22h
mercredi de 19h-22h et samedi de 9h-12h

La session d'été est divisée selon le niveau des cours suivants:

maîtrise:
pour les personnes au niveau de la maîtrise, elle débute le 4 juillet et se termine le 1er août

baccalauréat:
les cours de premier cycle
du 4 au 22 juillet (lundi au vendredi) de 8h-10h15 et de 10h30-12h30
du 25 juillet au 12 août (lundi au vendredi) de 8h-10h15 et de 10h30-12h30.

Nous vous invitons à compléter la demande ci-jointe et de la remettre au Secrétariat de l'Éducation permanente avant le 14 février 1984 au local 358 Taillon.

Merci de votre bonne collaboration.

Stress ou détresse?

Tu veux apprendre à faire face aux stresseurs qui menaçent ta vie quotidienne? Tu ressens le besoin de mieux comprendre les réactions physiologiques et psychologiques qui se manifestent en toi, suite à des problèmes académiques, des troubles familiaux, des problèmes budgétaires, etc.? Tu veux développer de nouveaux mécanismes d'adaptation sains afin de combattre le stress? Il y a possibilité que je puisse t'aider. Je suis étudiante en quatrième année en sciences infirmières et je fais un travail semestriel sur "la prévention primaire contre le stress". Pour ce fait, je veux travailler avec un petit groupe d'étudiant(e)s en première année universitaire, soit de 10 à 12 personnes.

On se rencontrera en groupe une fois par semaine pendant une période de 4 à 5 semaines durant le mois de février. Je vous donnerai de l'information et nous en discuterons ensemble.

Si tu es intéressé(e), contacte-moi le plus tôt possible.

Shirley Brideau
854-6545

Coopérative étudiante

La Coopérative étudiante située au sous-sol de l'édifice Taillon offre une aubaine de 50% sur un grand nombre de volumes (romans, livres de cours, etc.) et de disques en main.

Quelques nouveautés se sont aussi ajoutées à notre inventaire telles que: poncho tissé à la main, nouvelle sélection de boucles d'oreille, miel, amandes, sirop d'érable, café en grain (expresso, moka, colombien).

La Co-op a aussi 8 manteaux d'hiver et une sélection de vêtement de tout genre. On retrouve aussi les articles habituels: cigarettes, gomme à mâcher, pastilles, soupes, articles de toilette etc.

Alors si vous êtes à la recherche d'un bon achat ou si vous avez besoin d'un article en particulier venez faire un tour chez-nous.

Votre Co-op

Pères célibataires

Le centre support aux mères célibataires veut informer la population étudiante qu'un nouveau service sera offert à partir du 31 janvier 1984. Pour la première fois au Canada, il y aura des groupes d'entraide pour les pères célibataires qui ont ou qui n'ont pas la garde de leurs enfants et les jeunes hommes dont leur amie a été ou est enceinte.

Les groupes ont pour objectif de permettre aux pères célibataires d'échanger à propos de leurs difficultés, des problèmes qu'ils vivent. Ils auront la possibilité de recevoir de l'information en ce qui concerne leur rôle de pere et leurs droits. Ils auront l'occasion de rencontrer des conférenciers qui viendront leur parler de divers thèmes comme l'amour, la sexualité et la contraception. Ils pourront se familiariser avec des techniques comme l'écoute active, le message "je", "time-out", etc., afin d'améliorer leur qualité dans leurs relations humaines.

Un service de "counselling" non-professionnel sera disponible pour ceux qui en ressentiront le besoin.

Nous pensons que des groupes d'entraide pour les pères célibataires aideront ces hommes à prendre leurs responsabilités à l'égard de leurs enfants. Nous espérons pouvoir stimuler davantage les hommes à s'impliquer plus dans l'éducation de leurs enfants.

Ces sessions de groupe auront lieu à tous les mardis de 19h30 à 22h00 au 66 de la rue Curry. Pour de plus amples informations, veuillez me contacter à 382-9220 (Chambre 224).

Mario Landry
Organisateur du projet

Une réunion spéciale INFORMATION-ORGANISATION des FEMMES IMMIGRANTES aura lieu le samedi 21 janvier de 13h jusqu'à 16h30 au Musée de Moncton, Mountain Road. Cette réunion est organisée par MAGMA (l'Association Multiculturelle de Moncton).

Toutes celles qui sont intéressées et qui veulent aider à éliminer les problèmes des femmes immigrantes au Canada sont invitées à assister à cette réunion importante. Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec Sadhvi Bajpai au 384-5444.

the
Corn Crib
NATURAL FOOD LTD

Le plus vieux magasin d'aliments naturels en ville
vous offrant la plus grande sélection.

10% de rabais
pour les étudiants en 1ère année à l'U. de M.
en présentant cette annonce

855-5585 Champlain Mini Mall, Dieppe.
854-2941, 337 Mountain Rd., Moncton.

Restructuration

Suite de la première page

8) Dans le secteur académique, la répartition des postes administratifs et des responsabilités est telle que la charge d'administration ne se fait pas sentir également à la grandeur de l'Université.

Principes directeurs suggérés

1) L'affinité entre les disciplines est un facteur important dans le regroupement de celles-ci, ceci afin de favoriser le partage des ressources et les échanges de toutes sortes entre les professeurs et les étudiants intéressés à des disciplines connexes.

2) Étant donné que dans les règlements universitaires la représentation des disciplines, des programmes, des professeurs et des étudiants est souvent déterminée par la structure académique (Sénat, Comité des programmes, conseil de faculté, etc.), le nombre d'étudiants et de professeurs doit être comparable d'une faculté/école détachée à l'autre pour assurer une représentation plus ou moins proportionnelle.

3) Bien qu'il soit ni nécessaire ni possible de reproduire à l'Université la structure académique d'une autre université, les divisions de l'Université doivent correspondre dans une certaine mesure aux divisions des autres universités afin de permettre aux facultés/écoles détachées de participer sur un pied d'égalité aux activités des regroupements disciplinaires régionaux et nationaux.

4) Dans le cas des programmes professionnels, la structure académique doit, en autant que possible, donner aux spécialistes de la discipline la responsabilité d'assurer les liens entre le programme spécialisé et la profession.

5) Étant donné le nombre relativement faible d'étudiants et de professeurs à l'Université, le nombre d'unités académiques doit être limité afin de:
a) Maintenir une structure aussi souple que possible;
b) Donner à l'Université la possibilité de fournir à chaque unité les ressources nécessaires à un fonctionnement efficace;
c) Regrouper dans les différentes unités un nombre suffisant de personnes pour assurer une certaine présence aux différents programmes et aux disciplines enseignées.

6) La structure académique doit assurer à chaque programme et discipline de l'Université:
a) Une représentation adéquate dans le processus de renouvellement de l'enseignement (cours et programmes);
b) Une visibilité à l'intérieur et à l'extérieur de l'Université afin de faire connaître aux étudiants l'existence et la potentialité du programme et de la discipline comme domaine de spécialisation ou option à considérer pour parfaire une formation générale;
c) Une identité propre, faisant ressortir la spécificité du programme et de la discipline enseignés.

7) Les programmes pluridisciplinaires nécessitent un arrangement spécial favorisant la participation des spécialistes des différentes disciplines qui figurent auxdits programmes, indépendamment de leur faculté/école/département d'origine.

8) Les structures administratives de l'Université doivent être suffisamment souples et flexibles afin de faire de la place pour les nouveaux programmes/disciplines et de permettre un réajustement des structures existantes lorsque le statut d'un programme en vigueur ne peut plus être justifié.

Projet structures académiques -- à titre d'exemple

Facultés	Écoles	Départements	Étudiants	Professeurs
Arts et lettres			522	65,5
Science & Sc. Appl.	Génie Sc. infirmières? Nutrition & études familiales?	Biologie Chimie & biochimie Math. physique & informatique	882	72
Administration & Sciences soc.	Service social?		1097	60,5
Éducation	Éduc. physique & loisirs	Administration Comptabilité Économie Psychologie Sc. pol. & socio.	659	45,5
Études supérieures et recherche			18	5
Droit (école non-intégrée)		Adm. scol., ens. sec. & orient. Éduc. professionnelle Éduc. spéciale Ens. présc. & élém.	71	11

Le dimanche 29 janvier en après-midi

LE BLACK'N BLUES BAND
avec
THERESE MALENFANT

Hughie Brown - Guitare
Charles Goguen - Batterie
Pierre Sansfacon - Basse

HAPPY HOUR
de 14 à 16h

le mercredi 1er février

"C'EST TA SOIRÉE"

Admission gratuite avec ta carte
Pizza gratuite entre 20h et 24h
Happy Hour de 20h à 23h
Les meilleures productions vidéo entre 20h et 23h

~ 700 MAIN ~

Frais de scolarité: version 1984-85!

Le "chiffre", cet être délicat, si habilement manié!

Par Mehdi Attia

Dans son dernier rapport, la commission de l'enseignement supérieur des Maritimes recommande que "les frais de scolarité devraient donc augmenter à un taux semblable au facteur de gonflement (des dépenses) proposé pour 1984-1985." (i.e. 5,5%).

La commission se fonde sur "la politique voulant que les frais de l'enseignement post secondaire assumés par les étudiants au moyen des frais de scolarité, ne devraient pas diminuer proportionnellement au coût total de l'enseignement post-secondaire." (Politique suivie, paraît-il ces dernières années.)

De plus, la C.E.S.P.M. recommande que "les budgets des gouvernements provinciaux destinés à l'aide aux étudiants devraient refléter l'augmentation des grais de scolarité prévue pour 1984-85." (Fin de citation.)

Que peut-on dire de ces recommandations? Tout simplement la même chose que l'an passé et les années antérieures. L'histoire se répète et nous revoilà obligés de penser à l'augmentation des frais de scolarité **Éditions 84-85**. Mais bon sang, on nous avait promis il y a trois ans pourtant... que les frais n'augmenteraient plus pour trois ans... Ai-je rêvé? Ou est-ce mon imagination et mon idéalisme qui me jouent des vilains tours? Sûrement diraient certains, peut-être diraient d'autres. Moi, je dis non, je n'ai pas rêvé, pas plus qu'avant hier soir lorsque Monsieur Médard Collette a commenté le rapport de la C.E.S.P.M. à la T.V. En bon administrateur, il a sorti des chiffres (je défie quiconque qui a compris quelque chose). Mais voilà qu'il a affirmé que l'Université de Moncton n'augmentait les frais de scolarité que si elle y était forcée et que c'était la dernière chose que fait l'Université. Alors acte, M. Collette, nous vous prenons au mot et nous attendons votre budget 1984-85.

Mais au delà de ces considérations, on ne peut remettre en question un principe déclaré universellement. Ce principe énoncé dans la "Charte internationale des droits de l'homme" (eh oui, ça s'appelle encore comme ça). Cette charte votée à l'ONU et ratifiée par le Canada mentionne entre autres "que les États membres instaurent progressivement la gratuité scolaire dans l'enseignement supérieur". Mais que voyons-nous? Le contraire et le comble, les États du tiers-monde (pourtant les moins riches) ont instauré eux la gratuité scolaire post-secondaire, pas le Canada ni les Etats-Unis pourtant des pays nantis!

On retorquera que la crise économique y est pour quelque chose et que l'inflation étant de 5,8%, on doit donc augmenter du même taux et ainsi de suite, le cercle vicieux infernal continuera et un beau jour on constatera que ces petits enfants que l'on voit naître autour de nous ces temps-ci ne pourront aller à l'Université car les parents qui les ont enfantés n'auront pas pensé aux conséquences de la léthargie qui les frappe aujourd'hui et qui les empêche d'accomplir leur devoir.

Quoi qu'il en soit, après avoir parcouru le rapport ci-haut mentionné et vu la déclaration de Monsieur Collette, je ne puis que faire un souhait:

De grâce, parlez-nous notre langage, le langage de tout le monde pour qu'on puisse vous comprendre car on sait que vous savez manier le chiffre et nous savons aussi que: **"le chiffre est un être délicat qui, soumis à la torture, fait des aveux conformes à nos désirs"** (Alfred Sauvy, économiste français).

Radio-Canada international

Pour connaître les activités sur le Campus et à Moncton, ou encore les émissions de T.V. et radio qui traitent du monde international lisez chaque semaine le programme de Solidarité Internationale. Semaine du 28 janvier au 3 février.

Samedi 28 janvier:
T.V. Radio Canada
18h00 La course autour du monde
19h05 Impacts

Galerie Radio-Canada
Empaquetage des 6000 lunettes pour le Nicaragua-bénévoles demandés.
10h.

Dimanche 29 janvier
T.V. Radio Canada
10h45 Si tous les gens du monde: Inuit
18h00 Second regard: Bolivie
19h30 Dossiers de presse

Mercredi 1er février
T.V. Radio Canada
01h15 Cinéma: décembre, algérie 1973.

Vendredi 3 février
T.V. Radio Canada
Le Paradis des chefs: Sénégal

La répression aux Philippines

Tiré de Bulletin de l'Entraide Missionnaire Vol. XXV no. 1

Il y a un an, le président Marcos avait levé la loi martiale. Pourtant, arrestations et exécutions arbitraires continuent. Le clergé progressiste est particulièrement visé.

Le gouvernement philippin a engagé une véritable campagne de répression et d'intimidation contre l'aile progressiste de l'Église. Tout dernièrement, sept prêtres et deux religieuses ont été inculpés pour "rébellion" et collaboration avec le Parti communiste des Philippines, organisation clandestine. En fait, depuis des mois, toute une série de mesures ont été prises par les autorités pour discréditer, affaiblir et frapper les religieux et les laïcs engagés dans l'action sociale ou politique. L'ampleur de cette campagne -- et le fait qu'elle touche à la question très délicate des rapports entre les Églises, le clergé et l'État -- s'explique par la volonté du gouvernement de porter un coup d'arrêt au développement des luttes populaires, qu'elles soient pacifiques et légales ou violentes. Le mouvement politique a été sévèrement menacé. Les liquidations sommaires se sont poursuivies dans les campagnes. Le gouvernement a aussi réussi à mettre la main -- ou abattre -- un certain nombre de militants clandestins importants.

La politique actuelle du président Marcos confirme de façon dramatique le caractère formel et fallacieux de la levée de la loi martiale, intervenue voilà près d'un an (elle avait été établie en 1972). Tout en cherchant à "constitutionnaliser" son régime d'exception, en instaurant de nouveaux mécanismes institutionnels réguliers, Marcos accentue la militarisation du pays réel. Lors de son voyage aux États-Unis, le président philippin a eu l'occasion de faire avaliser par Washington ce programme à deux faces. C'est fort du soutien américain, envers et contre les violations des droits de l'homme, que Marcos est revenu aux Philippines. Mais, au lendemain même de ce voyage, **Amnesty International** a publié un raport de 127 pages dénonçant les assassinats individuels et collectifs, les disparitions et les arrestations arbitraires, la torture: pratiques courantes de la part du régime durant la période 1975-1981 couverte par l'enquête d'**Amnesty**. Ce qui se passe dans le pays depuis le début 1982 montre que rien n'a, de ce côté, changé, bien au contraire.

Le ministre de la Défense, Enrile, lors d'une conférence avec les évêques, fin novembre, a déclaré qu'aucune campagne n'était en cours contre les religieux progressistes et que l'armée se préoccupait seulement d'aider au renforcement de l'Église en s'attaquant aux éléments gagnés au marxisme. Pourtant, la presse, presque toujours proche du régime, ne s'était pas privée, ces derniers mois, de dénoncer les religieux "subversifs". Marcos lui-même a solennellement annoncé sa volonté de s'en prendre aux "prêtres rebelles". Et certains éléments du régime ne reculent pas devant les moyens: le 11 octobre dernier, le P. Zacarias Agatep, un prêtre d'âge respectable, était abattu par des militaires dans la province d'Ilocos Sur.

Du fait de la répression, un certain nombre de prêtres ont rejoint les guérillas du Parti communiste, **la Nouvelle armée du peuple**, comme le P. Conrado Balweg, dans la région de Kalinga-Apayao. Mais ce n'était certainement pas le cas du Père Agatep. Pas plus que celui du P. Edgar Kangleon, directeur du Centre pasforal Paul VI de Catbalogan, dans l'île de Samar. Ce centre diocésain a été investi par l'armée; le P. Kangleon, la Soeur Helena Gutierrez et d'autres ont été arrêtés. Pour subversion. En fait, une partie du clergé de l'île de Samar (où la pauvreté et les exactions militaires ont favorisé le développement de la guérilla) jouait un rôle actif dans l'organisation des citoyens concernés par les droits de l'homme et dans le remise en cause d'un projet "d'assistance rurale" financé par le gouvernement australien.

L'assassinat du docteur Bobby

A Lobo (province de Batangas), ce sont deux religieuses -- les Soeurs Pilar Veroza et Zenaida Pinada -- et trois laïques qui ont été arrêtées après avoir mené une enquête sur un conflit opposant des paysans à un gros propriétaire terrien, en juin de cette année. Un missionnaire australien, le P. Brian Gore, dans l'île de Negros, était lui aussi arrêté, le 30 septembre. Toujours pour les mêmes chefs d'accusation.

Enfin, deux prêtres néerlandais vivant dans le pays depuis plus de 20 ans et arrêtés le 8 août doivent être inculpés de subversion pour "détention de littérature communiste" bien que leur supérieur ait déclaré que ces documents avaient été mis chez eux "à leur insu".

Un crime a particulièrement secoué l'opinion publique aux Philipines: l'assassinat du docteur Bobby de La Paz, commis le 23 avril 1982. Il a été froidement abattu par un inconnu, dans une salle de son hôpital, dans l'île de Samar. L'armée a tenté de faire porter à la guérilla la responsabilité du meurtre. Mais la femme de Bobby, Sylvia de La Paz, comme la famille et les amis mettent, eux, en cause les militaires. Le Crime de Bobby de La Paz? Avoir pratiqué une médecine populaire, s'être rangé du côté des pauvres.

La militarisation du pays aggrave considérablement les conditions de répression dans les campagnes. Le système de délation institutionnalisé fait des ravages: les informateurs sont récompensés en fonction du nombre des dénonciations de "subversifs"! Les suspects ainsi dénoncés sont trop souvent abattus sans autre forme de procès. Comme le paysan Sansino Gutierrez, dans la province de Nueva Ecija, accusé d'être un élément **N.P.A.** après qu'un informateur du gouvernement eut été tué.

Par ailleurs, le gouvernement a lancé une vaste campagne contre l'aile militante du mouvement syndical, avant tout contre le **K.M.U.: Kilusang Mayo Uno** ou **Mouvement du Premier Mai.** La combativité ouvrière s'est en effet affirmée avec éclat, cette année, tout particulièrement à l'occasion d'une important grève dans la zone franche de Mariveles, en face de Manille. La police étant intervenue contre une grève poursuivie depuis deux semaines, en mai dernier, dans une entreprise à capitaux philippins et japonais, 20 000 travailleurs se sont mis en grève de solidarité, c'est-à-dire la grande majorité des ouvriers de la zone industrielle de Bataan (Mariveles).

Le gouvernement a dû reculer. Mais il a, depuis, considérablement augmenté la présence policière dans cette zone franche. Il a fait adopter de nouveaux décrets anti-syndicaux. Et, en août et septembre, raids dans les locaux des syndicats et arrestations de militants syndicaux se sont multipliés. Le président du **K.M.U.** Felixberto Olalia (âgé de 79 ans!) et Crispin Beltran, un autre dirigeant du **K.M.U.**, sont toujours incarcérés.

Avant de s'envoler pour les États-Unis, Marcos avait lancé une sévère mise en garde à l'opposition, toutes tendances confondues. Dénonçant l'existence d'un "complot", il a déclaré qu'une liste de 68 personnes soi-disant impliquées dans la préparation de ce complot avait été secrètement dressée. Quoi qu'il puisse arriver durant son absence, ces 68 personnes (non nommées) pouvaient être arrêtées et tenues pour responsables, sur la foi des seuls dossiers de police. Ce qui montre le cas que fait Marcos, pourtant avocat de profession avant d'être président, des procédures légales...

Détenus au secret

La plupart de ceux qui ont été arrêtés en février et avril de cette année -- et dénoncés comme appartenant au **Front national démocratique** -- sont toujours en détention, parfois au quasi-secret. C'est vrai aussi bien de personnes agissant au grand jour (comme le P. Édicio de La Torre, à nouveau détenu) que de personnalités entrées dans la clandestinité (comme l'ancien fonctionnaire ayant rallié le **Front national démocratique**, Horacio Morales, dont l'interview accordée, avant son arrestation, à une équipe de la **B.B.C.** britannique avait rendu Marcos furieux).

A Davao, dans l'île méridionale de Mindanao, Edgar Jobson a été tué par les militaires. Ancien dirigeant étudiant de l'université jésuite **Ateneo**, il avait été élu en 1969 président de l'**Union nationale des étudiants philippins**, forte alors de 5 millions de membres. Forcé à entrer dans la clandestinité après l'imposition de la loi martiale, en 1972, il était accusé d'être devenu le dirigeant régional du Parti communiste. Sa tête avait été mise à prix pour 125 000 pesos (soit environ 90 000 francs). Il était âgé de 34 ans.

Enfin, 16 responsables et collaborateurs du journal d'opposition **We Forum** ont été arrêtés le 7 décembre sur ordre du président.

Ce sont donc tous les secteurs d'opposition populaire qui sont actuellement frappés, et souvent très durement. Les religieux, longtemps relativement protégés, sont maintenant très directement mis en cause. C'est parce que l'objectif du pouvoir n'est pas seulement de porter un coup aussi rude que possible aux structures de la résistance clandestine. Alors que les problèmes de succession deviennent plus brûlants et que l'économie se porte particulièrement mal, c'est aux mouvements de masse que Marcos s'en prend à nouveau.

René Durel

Attention!

Tous(tes) ceux et celles qui ont des projets étudiants, veuillez vous adresser au local 406 Taillon, en face du Centre d'Emploi sur le campus. Les heures de disponibilité sont:

Lundi: 9h30 à 12h30
Mercredi: 9h30 à 12h00 et 1h00 à 3h00
Vendredi: 9h30 à 12h30 et 2h30 à 4h00

Veuillez faire votre demande pour votre activité avant le 1er février 1984 si votre activité est prévue avant le 12 février 1984.

Merci de votre collaboration.

Annette Poirier
Assistante au resp. des projets étudiants

N.B: Cet horaire sera respecté jusqu'à la fin du semestre à moins d'avis contraire.

cecil d's
pour homme
Rabais avec carte étudiante
10% jusqu'à $100.00
15% $100.00 et plus
897 rue Main
Moncton, N.B.
382-3805

Nostalgie

Le poudroiement de lumière écrasée contre la ligne d'horizon, des nuages mauves se détachant sur d'autres teintes, comme grises, le chemin enneigé qui conduit de Taillon à la Faculté des arts est long. Trop long pour aller jusqu'où il faudrait descendre sous la poussée de ce trompettiste que tantôt on faisait jouer à la grande cafétéria. Mais j'y vais voir quand même, par pure complaisance de ma part.

Je ne me souviens plus du nom du musicien, je n'ai pas oublié pour autant la mélodie et les moments heureux passés en présence de Brian, mon voisin de chambre de résidence à l'université de York. Cette musique joyeuse que Brian mettait sur sa platine vers 16 heures avait pour seul but de nous détendre après les cours harassants de la journée. Non, elle avait aussi la magie de nous rapprocher innocemment l'un de l'autre, quand bien même il ne comprenait que la moitié des mots que je baragouinais en anglais. C'était comme une complicité qui nous liait, complicité de s'être compris sans avoir eu recours au langage, sans avoir eu besoin de faire des gestes inutiles. Et je ne sais pas ce qu'il voyait dans le bleu foncé de mes yeux, quelque chose peut-être qui le renvoyait à lui-même, ou toute autre chose qui prenait consistance à notre insu. Il y a toujours les yeux pour parler plus, et ce n'est que quelques années plus tard que me sera dévoilé consciemment ce secret, qui n'en est un pour personne au bout du compte. Car moi aussi je lisais ses yeux comme un passage en enfilade vers un plus grand espace, mais, de cela, rien ne m'était moins clair. Et la musique tout grande ouverte, les cependant que mon regard, confiné à la chambre, effleurait les objets hétéroclites d'art qui pendaient aux murs ou jonchaient le plancher. Il y avait entre autres ce corps de fibres de verre modelé d'après le sien et qui ressemblait à une vraie momie. Un travail de classe qui lui avait mérité un prix quelconque à une exposition. Pendant je ne sais combien d'heures il s'était attardé à ce travail, s'enduisant de vaseline et s'appliquant à cette fibre coupante qui le faisait marcher comme automate, ou encore comme un accidenté portant des appareils orthopédiques.

Je me sentais soûl, soûl de musique, de notre présence, de ma solitude sans but. J'étais sans peur et mon voisin d'en face pouvait japper et festoyer toute la nuit, que m'importait à la fin, pourvu qu'il me laissa quelques heures de sommeil au petit matin. Le refrain parcourait les mêmes notes et j'étais embarqué pour autre part, comme si tout à coup m'était révélé l'éniame de mon passé, de ma vie présente. Ou n'était-ce qu'illusion qui demain aurait perdu toute signification? Brian riait aux éclats sous le coup de je ne sais plus qu'elle expression détournée de son vrai sens. Je le regardais rire de bon coeur à mes dépens. Et si par malheur j'essayais de me racheter, c'était bien pire: une cascade de gloussement qui n'en finissait plus

Le disque terminé, il le remettait à nouveau, sans que nous puissions jamais nous en lasser. Si ce n'était lui, c'était moi qui me levais pour pousser le bouton à l'autre extrémité du plateau. Quand ni lui ni moi ne parlions, c'était le vide de la musique comme une bouée jetée dans l'inconnu. Je le regardais tripoter ses doigts; est-ce que jamais je ne sortirais de cette enclave? J'étais là pour apprendre l'anglais, alors que je n'y tenais plus, n'attachant plus aucun prix à rien, me liguant contre moi-même pour affronter une solitude amère.

Venait le temps d'aller souper à la cafétéria au terme de cette journée. Il fallait attendre jusqu'au dernier moment, arrêter le tourne-disque, fermer la chambre recluse, longer un long corridor beige et à l'extérieur, vers l'occident, c'était bien ce poudroiement de lumière écrasé contre la ligne d'horizon que je reconnaissais.

par Mario Pelletier

Landry à Rideau Hall

C'est à Rideau Hall, la résidence du gouverneur général du Canada, qu'aura lieu le **Grand Concert,** télévisé par la chaîne française de Radio-Canada, le dimanche 29 janvier à 14h30.

En vedette, la soprano acadienne Rosemarie Landry, le Quatuor Orford, le clarinettiste James Campbell, le flûtiste Robert Langevin, la harpiste Lucille Brais, le pianiste Jon Kimura Parker et les danseurs Annette av Paul, Jacques Drapeau, Sylvain Senez et Sylvain Lafortune, des Grands Ballets canadiens.

Rosemarie Landry interprètera "Dissidence" de Pierre Mercure, un cycle de trois chansons inspirées par des poèmes de Gabriel Charpentier; le lied "Der Hirt aud dem Felsen", opus 129 de Franz Schubert; trois extraits de la Bonne Chanson de Gabriel Fauré, inspirées par des poèmes de Verlaine. Elle chantera ensuite un air de folklore acadien "C'est dans le mois de mai", d'après un arrangement de Brisson.

Ce **Grand Concert à Rideau Hall** sera en même temps diffusé à la chaîne anglaise de Radio-Canada, de même que, simultanément, aux réseaux de radio FM français et anglais de Radio-Canada.

Pour plus d'information, veuillez vous adresser au Service des Relations Publiques et de la Publicité, Société Radio-Canada, C.P. 950, Moncton N.-B., E1C 8N8, Téléphone: (506) 853-3061 (à frais virés).

Réunion

Il y aura une réunion du conseil d'administration de CKUM le mardi 31 janvier 1984 à 19h au local 050 de la faculté d'administration. L'ordre du jour en est le suivant:

1. **Ouverture de la réunion**
2. **Élection du (de la) secrétaire d'assemblée**
3. **Lecture du procès-verbal MAUC-081283**
4. **Points d'information d'ordre général**
5. **Élection du (de la) vice-président(e) du conseil d'administration**
6. **Employé(e) à temps plein**
7. **Directeur général**
8. **Vendeur à temps plein**
9. **Budget et états financiers**
10. **Clefs**
11. **Comité de révision de la constitution**
12. **Autres**
13. **Clôture de la réunion**

Au plaisir de vous revoir.

Le président,
Louis Giard

Une ligue d'improvisation?

C'est une patinoire où au lieu de jouer au hockey, on joue avec les mots, avec l'expression de son corps, le tout sous l'oeil vigilant des juges de lignes, de l'arbitre et (bien sûr) des spectateurs.

Les équipes comprennent six joueurs (3 masculins et 3 féminins), un substitut et un entraîneur. Leur rôle consiste à improviser à partir d'un thème qu'énonce l'arbitre. Il peut s'agir d'un thème où les équipes improvisent à tour de rôle ou en même temps (mixte). Donc dès que l'arbitre a énoncé le thème, les équipes se regroupent en cours pour 45 secondes et l'arbitre fait la mise en jeu (avec une rondelle ayant la couleur des équipes représentée sur les côtés opposés) qui déterminera quelle équipe débutera l'improvisation, pour une durée allant de deux à quatre minutes.

Lorsque les deux équipes ont terminé, les juges de lignes et l'arbitre énoncent les punitions, si il y en a (ex.: ne pas avoir suivi le thème), et le public vote pour la meilleure performance à l'aide de cartons où sont représentés de chaque côté les équipes. Notons que trois punitions à une équipe enlèvent un point à l'équipe qui les a cumulées. Le marqueur chronométreur inscrit donc les points et punitions, et on recommence. Le jeu se déroule en trois périodes de quinze minutes de jeu avec des intermissions de dix minutes (pour refaire la glace).

Un camp d'entraînement (ateliers) d'improvisation débutera **le 9 février,** sous l'égide de Louise D'Entremont du théâtre Laurie Henri et la modique somme de deux dollars couvrira les frais du camp d'entraînement et vous permettra d'être membre pour un an avec le théâtre Laurie Henri.

Alors, vous qui avez une grande gueule, formez des équipes et contactez Marc Déchêne au **854-2112** pour de plus amples informations et/ou inscrivez-vous d'ici **le 3 février** à ce numéro de téléphone ou au **42 Somerset,** à Moncton.

Nous attendons donc vos inscriptions, et nous vous rappelons que tous ceux qui ont une grande gueule sont invités (pas besoin d'être un ou une acteur(trice) pour improviser).

The Wheat House
Boulangerie
Aliment Naturel
407 Elmwood Dr., Moncton, N.-B.

Rupture de l'orchestre Rocambol

En Acadie, il est très difficile, voire impossible, pour les musiciens professionnels de vivre de leur métier. D'ailleurs le passé l'a prouvé à plusieurs reprises. Combien d'artistes ont dû s'exiler pour réussir à gagner leur pain. Le groupe Rocambol quant à lui ne fait pas exception à la règle.

Ainsi donc, vendredi et samedi soirs derniers le public a eu la chance et le regret de voir pour la dernière fois, se produire sur scène, le groupe Rocambol.

En effet c'est après maintes réflexions que le groupe a décidé de se dissoudre. Les raisons? Elles sont de plusieurs ordres notamment la situation financière précaire du groupe. Ce n'est pas sans regrets que les membres de Rocambol se séparent, mais que voulez-vous il faut bien vivre!

Rocambol a vu le jour en août 1982. Composé de musiciens provenant de différentes formations musicales, le groupe présentait du matériel original en majeure partie. Déjà, la renommée de Rocambol n'était plus à faire.

Selon les membres du groupe, il devrait exister en Acadie une association regroupant les musiciens professionnels. Cela faciliterait sûrement des échanges profitables entre les gens du métier. Qui sait? peut-être arriverait-on à trouver des solutions aux problèmes qui doivent confronter quotidiennement ceux et celles qui ont choisi de vivre de musique en Acadie, d'ailleurs l'Union fait la force... du moins c'est ce qu'on dit.

Les membres du groupe affirment qu'en Acadie, fait déplorable, les différentes sociétés et associations culturelles n'assurent pas et n'encouragent pas suffisamment la relève des artistes Acadiens. Avec l'argent que ces organisations reçoivent pour promouvoir la culture, elles produisent des artistes québécois en grande partie. Elles sont très réticentes à présenter des spectacles d'artistes faisant métier au Nouveau-Brunswick... d'autant plus s'il s'agit d'un groupe faisant une musique rock. Ainsi donc cela exclut la possibilité pour des groupes tel que Rocambol de se produire dans des salles de spectacles.

Les musiciens de Rocambol: Denis Richard, Donald Cyr, Bobby Thério et Robert LeBlanc ont à peu près tous l'intention de poursuivre leur carrière dans le domaine musical et de toute façon comme l'explique Denis Richard la rupture du groupe est en fait "un mal pour un bien". L'esprit créatif des musiciens commencait à être saturé et les membres de Rocambol avaient besoin de changer d'air.

Je cite un certain proverbe allemand qui dit qu'avec de belles espérances, l'adieu est comme une fête. Je suis convaincue que c'est sûrement le cas pour les membres du groupe Rocambol. Que la meilleure des chances soit avec eux...

Suzanne Cyr

Radio-Canada

Premier pianiste américain à gagner le Concours International Chopin à Varsovie en 1981, Garrick Ohlsson est lancé sur la scène internationale dès 1968 en gagnant le Premier Prix du Concours International de Montréal.

Il ajoute à ses succès le Prix du Concours Busoni en Italie. Sa discographie compte au-delà de douze enregistrements qui ont fait l'unanimité de la critique internationale.

Au programme, des oeuvres de Frederic Chopin. Ce concert aura lieu à l'école B. MacNaughton le 31 janvier 1984 à 20 heures.

27-28-29 janvier

LES CHARIOTS DE FEUX
(CHARIOTS OF FIRE)

Britannique. 1981. 123 min. Coul. Drame sportif réalisé par Hugh Hudson. *Scén.:* Colin Welland. *Phot.:* David Watkin. *Mus.:* Vangelis Papathanassiou. *Mont.:* Terry Rawlings. *Int.:* Ben Cross, Ian Charleson, Ian Holm, Cheryl Campbell, Alice Krige.

En 1919, un étudiant juif, Harold Abrahams, s'inscrit à l'université de Cambridge et décide de contrer les préjugés qu'il ressent dans son entourage en se perfectionnant dans la course à pieds. En Écosse, Eric Liddell, fils de missionnaire et se destinant lui-même aux missions, développe ses talents de coureur pour la gloire de Dieu. Ils font tous deux partie de l'équipe olympique anglaise en 1924, lors des jeux tenus à Paris. Eric renonce à la course des 100 mètres parce que les éliminatoires se font un dimanche. C'est Harold qui remporte l'épreuve et son rival triomphe dans celle des 400 mètres.

Cette évocation de gloires passées du sport amateur se présente dans une mise en images claire et alerte. Les mobiles d'action des personnages sont fort bien explorés et le contexte d'époque revit en un ensemble d'observations convaincantes. L'ensemble représente un exploit impressionnant de la part d'un débutant; c'est en effet le premier film d'un cinéaste qui s'est fait la main dans le cinéma publicitaire. Les acteurs principaux, nouveaux venus eux aussi, campent leur personnage avec une conviction conquérante. (3)

122

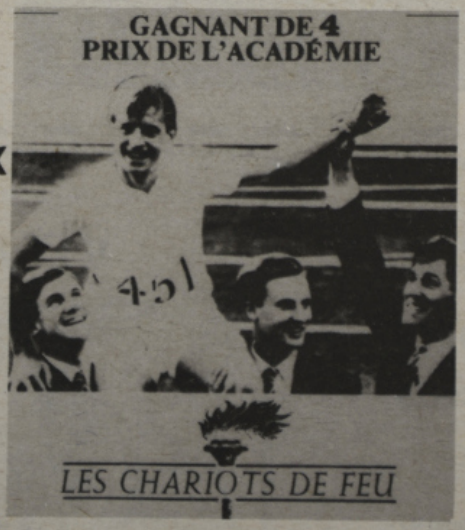

La Maison de L'Artisan

Arts et Artisanat du Nouveau-Brunswick

Vitraux
Cuir
Poterie
Bois
Textiles:
Batik
Tissage
Travaux à l'aiguille

45 rue Cameron, Moncton 388-4880

Restaurant Hyne's
Mets canadiens

382-3432 *495 Mountain Rd., Moncton, N.B.*

La blague du "music awards"

Il y a deux semaines, vous avez peut-être eu la chance (?) de voir ce gros spectacle au cours duquel vos artistes viennent dire merci à maman, à papa et au producteur pour leur avoir permis d'être où ils sont. Je parle bien sûr du American Music Award, ce show monte à coup de millions, où le "lipsing" est maître.

Au cours de cette remise annuelle de trophées aux artistes musicaux ayant le plus contribué à la connerie musicale avant le dernière années, monsieur ou madame Jackson s'est mérité(e) huit de ces petits trophées.

L'album "Thriller" a tout raflé. Monsieur Jackson modestement habillé de vêtements brillants (pour faire croire qu'il l'est!) a reçu les trophés en énumérant au complet ceux et celles (mère, père, producteur, petits chiens, etc.) qui ont fait de lui une vedette.

Malheureusement, monsieur Jackson ne s'est pas mérité le trophée pour la meilleure interprète féminine. Monsieur Jackson n'a pas voulu porter de déclaration sur la rumeur qui voudrait que monsieur Jackson élève sa voix juste un peu afin de montrer à tous qu'il peut faire aussi carrière en tant qu'artiste féminin.

Daryl Hall et John Oates, champions de la médiocrité, se sont mérités le titre de meilleur groupe rock.

J'aimerais faire remarquer que je n'ai rien contre la musique de danse. Pour danser, c'est très bien. Je ne puis cependant pas me faire à l'idée qu'on attribue un trophée à quelque chose qui n'a aucune autre valeur que d'avoir un rythmé répétif. "Thriller" a gagné le titre du meilleur album de l'année au détriment de 'Synchronicity' du groupe "The Police". Personne ne peut dire que 'Synchronicity' n'est pas plus recherché, plus structuré, plus génial que "Thriller". Attribuer un trophée pour des "ou-ou-ou", image de Jackson, dépasse l'entendement

Dans cette remise annuelle, que fait-on du jazz, du blues, du classique? Pourtant, ce sont des genres musicaux avec un niveau de popularité acceptable! De tous les genres de musique, rock et "dance music" inclus, c'est le classique qui est le plus vendue à travers le monde.

La méthode de sélection laisse aussi à désirer. On ne se base pas sur la valeur mais plutôt sur la popularité. S'il en était ainsi avec les Oscars, E.T. aurait gagné le titre de meilleur film de l'année. Ghandi serait resté dans l'ombre malgré sa valeur cinématographique beaucoup plus grande. On risque de tomber dans la médiocrité lorsqu'on se base plus sur la popularité que sur la qualité. C'est ce qui se passe pour l'American music Award.

Michael Jackson, le meilleur chanteur "mâle"! Laissez-moi rire!!!

Par Ivan Jobin.

Lee Saunders au C.U.M.

MONCTON (SIRP) - Une performance en danse moderne... Lee Saunders, à la Galerie d'art du Centre universitaire de Moncton, le 30 janvier 1984 à 20h00. Le prix d'entrée est de 3$.

"Keeping the Home Fires Burning", est une performance solo pour dénoncer la guerre, qui utilise la danse, le jeu, le chant et le langage corporel.

Une femme, deux personnages. Femme guerrière et femme créatrice, pacifique.

Par cette première performance, Lee Saunders raconte l'expérience de son grand-père avec la guerre, pourquoi il a combattu.

En reconnaissant leur égalité au sein de la société, on demande aux femmes de prendre part plus activement à la guerre. Mais égalité ne veut pas dire acceptation des valeurs masculines. "En tant que femmes et en tant que personnes, nous avons le droit et le devoir de dire non à la guerre. Nous devons penser à nous-mêmes", affirme Mme Saunders.

"My loves (Dance to Clay)", Après 11 ans de poterie et 4 ans de danse, voici une performance qui rallie ces deux arts. La danse et le travail de l'argile ont tous deux des origines lointaines; cette danse est basée sur une imagerie primitive.

Rencontre

RENCONTRE DES BOURSIERS CLÉMENT-CORMIER

Une rencontre des récipiendaires des bourses CLÉMENT-CORMIER aura lieu le 1er février au bureau de l'Association des Ancien(ne) et Ami(e)s de l'Université de Moncton, local 166 de l'édifice des sciences infirmières. Les étudiant(e)s auront l'occasion de faire connaissance avec le fondateur du fonds de bourses Clément-Cormier, Père Clément Cormier lui-même. Le président du fonds de bourses, Dr. Roland Maurice, sera également présent.

Nous demandons à tous les boursiers Clément-Cormier de bien vouloir confirmer leur présence en téléphonant au numéro 858-4130.

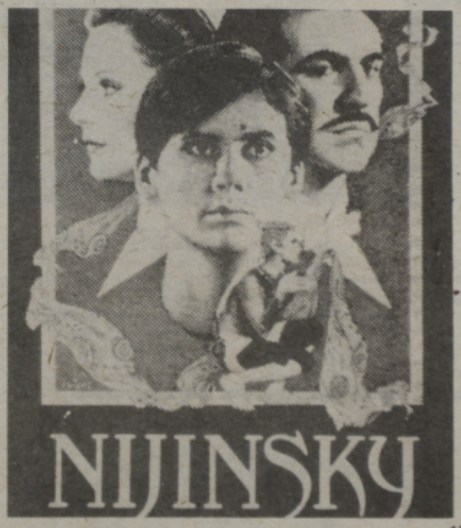

31 janvier 1-2 février

NIJINSKY

Britannique. 1980. 125 min. Coul. Drame biographique réalisé par Herbert Ross. *Scén.*: Hugh Wheeler. *Phot.*: Douglas Slocombe. Mont.: William Reynolds. *Int.*: Alan Bates, George de la Pena, Leslie Browne, Alan Badel.

En 1912, Vaslav Nijinski est le danseur-étoile de la compagnie des Ballets russes de Monte Carlo. Il vit une liaison homosexuelle avec le directeur de la troupe, Diaghilev, qui lui confie la tâche de créer la choregraphie de nouveaux ballets, comme *L'Après-midi d'un faune* et *Le Sacre du printemps*. Au cours d'une tournée en Argentine, Nijinski fait la connaissance d'une jeune Hongroise, Romola de Pulsky. Celle-ci profite d'une brouille momentanée entre le danseur et son mentor pour amener Vaslav à l'épouser. Ce manage provoque une rupture définitive entre les deux hommes.

Il n'est pas douteux que le réalisateur de *Turning Point* ait mis beaucoup de soin et d'attention, trop même peut-être, à cette nouvelle évocation du monde du ballet, en rappelant cette fois une figure légendaire de la danse. Il apparaît d'autant plus curieux que les séquences de ballet soient réduites à la portion congrue, sacrifiées qu'elles sont à l'élaboration d'une intrigue quelque peu lourde. Il reste que l'ensemble ne manque pas d'intérêt et qu'Alan Bates offre une composition de haute qualité dans le rôle de Diaghilev. (4)

123

Pour vos sorties dans le Grand Moncton

JUNCTION CLUB

nouvellement rénové

Venez voir notre tout nouveau système de sons et lumières.

Venez dancer tous les soirs sur les grands succès de la musique rock jusqu'à 2h.

Bar ouvert tous les soirs.
Jeudi - Soirée des dames.
Cartes de membres disponibles.

Le "JUNCTION CLUB" - Place Champlain 382-0442

VITA NUTRITION

Aliments Naturels • Natural Foods

Pain frais
Croissants

Vitamines
Herbes

Cosmétiques

126 rue Archibald, N.-B.

SAR informe

par Marc Leblanc

ALKIDO

Tous ceux et celles qui aimeraient faire l'expérience et la connaissance d'un nouvel art martial sont les bienvenus à l'alkido.

Un professeur spécialiste dans le domaine vous attend à tous les mardis et jeudis soirs au Ceps.

Il n'en coûte que 15$ pour s'inscrire et on peut le faire au local 204 du Ceps.

L'activité prendra fin à la mi-mars.

Handball féminin et masculin

Les ligues intra-muros de handball S.A.R. viennent de débuter leur saison respectives.

Toutefois, des inscriptions individuelles sont encore possible.

Il faut vous rendre sur place au moment où la ligue dispute ses rencontres.

Pour les dames, il vous faut être présentes à tous les lundis soirs de 18h à 20h au stade.

Les hommes se donnent rendez-vous à tous les mardis soirs de 16h à 18h au stade également.

Hockey bottine féminin

La ligue intra-muros, sous la responsabilité de Danielle Audet, a démarré ses activités le 16 janvier.

Les parties ont lieu les lundis soir à compter de 19h45. Tous sont les bienvenus.

Ballon-Sur-Glace

Au ballon-sur-glace, les Anges Bleus ont continué leur poussée victorieuse dans la ligue féminine du Sud-est avec une victoire de 4-2 aux dépends des Baronnettes de Grande Digue dimanche.

Gymnastique Artistique

La première compétition de la saison de gymnastique artistique occupait le stade samedi. Chez les séniors, Gaétan Boudreau avec 36,45 points et Derrek Steeves 33,85 points de l'U de M suivaient Steve Banks de I.P.E. qui a pris le premier rang avec 49,4 points.

L'autre membre de l'équipe du CUM, Hervé Gendron a totalisé 14,2 points en participant à deux des six épreuves en liste.

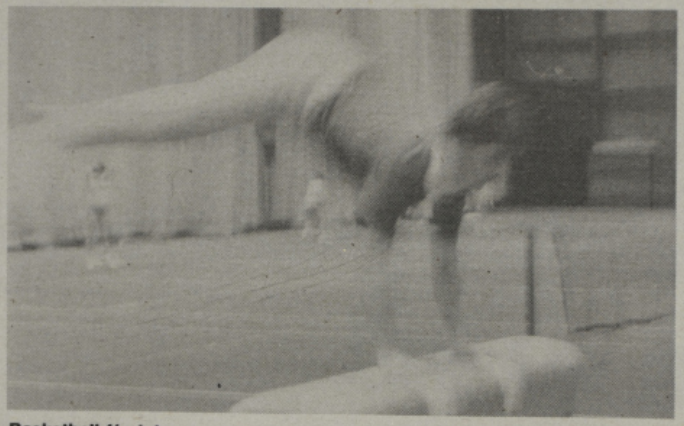

Basketball féminin

Toutes celles désireuses d'améliorer leur condition physique peuvent dès maintenant se présenter tous les mercredis soirs à compter de 18h à 20h pour jouer, s'amuser, se rencontrer dans cette activité: le basketball.

Si vous savez jouer, ne vous en faites pas car on accepte tout le monde. Mais si vous ne savez pas et que vous voulez apprendre vous êtes toutes les bienvenues. Vous n'avez besoin que de vos espadrilles et de votre carte étudiante. C'est maintenant le temps de se mettre en forme et cela, tout en s'amusant.

Pour plus d'informations présentez vous au Ceps à l'heure indiquée ci-haut ou tout simplement contactez Pierre Riebe à 386-1523.

Soccer-Limsi

Trois parties ont été disputées le mercredi 18 janvier, dans la ligue intra-muros de soccer intérieur.

Les Footballeurs ont écrasé les Esprit d'équipe 7-0; Pieds Fleuris 4 et les Cosmos 0 et les Vagabonds ont eu le meilleur sur les Botteurs 2-0.

Le joueur de la semaine du 18 janvier a été Michel Blanchard des Footballeurs.

Athlétisme

Le dernier Crépuscule avant le Championnat de l'Atlantique a eu lieu au stade du CEPS vendredi soir. Soulignons les performances de Denis Bujold premier au 300m et deuxième au 1 000m. La première position de Bernard Losier au saut en longueur et la deuxième place de l'équipe masculine de relais 4 x 400m.

Du côté des dames, Rachel Frenette a été la meilleure du CUM avec une première place au 300m.

Dimanche, au stade, le Chatham track club sera l'hôte d'une importante rencontre regroupant les meilleurs athlètes de l'Atlantique de tous les âges.

Une catégorie universitaire opposera les compétiteurs de l'U de M, U.N.B., Dalhousie et Memorial.

Club de Tennis

Ceci est le dernier appel stop...tous(tes) les intéressé(e)s à participer aux activités du "fantastique et nouveau" club de tennis sont invité(e)s à le faire le plus tôt possible stop...

Les activités seront adopté(e)s aux calibres des participant(e)s qui peuvent être soit débutant(e)s, soit joueurs ou joueuses déjà initié(e)s stop... On accepte tout le monde, du simple professeur jusqu'à John McEnroe en passant même par les femmes et oui, même les femmes... stop... Donc comme vous pouvez le contacter, tous sont les bienvenu(e)s, on est là pour s'amuser stop... Si cela t'intéresse, viens nous voir, stop...

Info à 382-9755 (Eric) ou au Ceps au local 204.

Sports Interuniversitaires

SUJET:
Changement à l'horaire de l'équipe féminine de volley-ball

Les équipes féminine et masculine de volley-ball de l'Université de Moncton participeront au tournoi "Dal Classic" à Halifax du 20 au 22 janvier 1984. Alors les changements suivants ont été fait à l'horaire de l'ASIA.

1. Annuler:
   les parties du 20 et 21 janvier 1984
   St Francis Xavier à U de Moncton

2. Ajouter:
   les parties suivantes:
   a) le 4 février - St Francis Xavier à U de M - 19h30
   b) le 5 février - St Francis Xavier à U de M - 10h00

Merci beaucoup de votre collaboration.

Daniel Macdonald
Responsable Sports Interuniversitaires

Sport-mag

L'émission **Sport-mag** sera dorénavant diffusée le dimanche à 17 heures, à compter du 5 février, à la télévision de Radio-Canada.

Ce magazine, consacré aux exploits des athlètes des provinces atlantiques, lance son premier concours à cette même date. Une seule question sera posée chaque dimanche, et portera sur l'émission **Sport-mag** ou sur les nouvelles du sport. Vos réponses, par courrier, seront acceptées jusqu'au jeudi soir à minuit et le tirage se fera avant l'enregistrement de l'émission, le vendredi matin.

Les gagnants recevront un chandail **Sport-mag** en coton ouaté.

Yvon Michaud anime l'émission avec la participation de Réal Ferlatte, Julie LeBlanc et André Fortin. La réalisatrice est Jeannita Richard.

Pour plus d'information, veuillez vous adresser au Service des Relations Publiques et la Publicité, Société Radio-Canada, C.P. 950, Moncton, N.-B., E1C 8N8, Téléphone: (506) 853-3061 (à frais virés).

Handball olympique

Femmes
Tournoi de rotation des trois équipes

le 7 janvier à U de M
le 21 janvier à Shippagan
le 11 février à Tracadie (Néguac)
le 25 février à Shippagan
le 10 mars à U de M
le 24 mars à Tracadie (Néguac)
le 7 avril — Finale (Lieu à déterminer)

Hommes
Équipes

1. Shippagan
2. Tracadie
3. St-George
4. U de M

le 7 janvier à U de M 1-2-4
le 14 janvier à Shippagan 1-2-3
le 21 janvier à St-George 1-3-4
le 11 février à Tracadie 2-3-4
le 25 février à Shippagan 1-2-4
le 10 février à U de M 1-3-4
le 10 mars à U de M 1-3-4 3
le 24 mars à Tracadie 2-3-4
le 7 avril — Finale (Endroit à déterminer)

Red Carpet

Lasagne • poisson
poulet frit • coques frites

Elmwood Plaza
854-4822

608 Mountain Rd.
389-3775

Cours de Tennis

À ceux et celles qui désirent apprendre à jouer au tennis, l'occasion de le faire avec une personne qualifiée est là: Contacter Jallel au 855-2128 tous les jours à partir de 18 heures.

Improvisateur(trice)!

Attention, nous cherchons présentement des "grandes gueules" qui voudraient former des équipes dans les cadres d'une ligue d'improvisation, ici à Moncton; pour plus d'information contactez Marc Déchène au numéro de téléphone suivant: 854-2112. Merci.

Marc Déchène
42, Somerset
Moncton, N.B.

Deux en deux pour les Aigles Bleus

par Marc Leblanc

Les hommes de Denis Gingras ont connu une fin de semaine parfaite avec deux victoires en deux parties à l'aréna J. L. Lévesque au sein de la ligue universitaire de hockey de l'Atlantique.

Vendredi, les pauvres et gros Huskies de l'Université St. Mary's étaient les visiteurs. Les Aigles Bleus n'ont eu aucune pitié, les défaisant 9-4.

Alain Grenier avec 2 buts et 3 passes a dirigé l'attaque des Glorieux. Les autres filets sont allés à Donnie Leblanc, Claude Vilgrain, Dixie Belliveau, François Boudreau, Patrick Dodier, Roch Bois et Jean Sansfaçon.

Darren Pickrem, Jack Woods, Jeff Paynes et le méchant Peter Kelly ont riposté pour les visiteurs.

Après le premier vingt les Aigles menaient 4-1. Le deuxième s'est terminé 6-4 pour le bleu et or.

Danny Bérubé a fait face à 33 tirs devant la cage des Aigles Bleus et ces derniers ont lancé 37 fois sur les deux cerbères utilisés par St. Mary's.

L'arbitre de la rencontre a décerné 108 minutes de punitions; 55 minutes aux Aigles Bleus et 53 aux Huskies. Michel Vautour, Eric Cormier et Patrick Dodier pour le CUM et Carl Crawford et Jack Woods pour Halifax ont recu des pénalités de partie pour leur mauvais comportement sur la glace pour ne pas dire, sous les gradins.

Deux jours plus tard, dimanche, est arrivé une équipe presque décomposée et inexpérimentée à l'aréna J. L. Lévesque. Les Tigres de Dalhousie, avec leurs 14 joueurs et "un" gardien, ont manqué de souffle en troisième période et plié l'échine 4-2 devant les Aigles Bleus.

En deuxième période, le Gaspésien, Eric Cormier, qui s'affirme de plus en plus, a donné priorité à l'équipe locale 1-0. Mais avant la fin de cet engagement Peter Woodford a marqué son premier but de la rencontre pour égaliser les chances 1-1.

Peter Woodford a déjoué J.C. Charest en début de troisième période pour mettre les Tigres en avance 2-1. Blaine Kulak a obtenu deux passes sur les deux buts de Woodford.

À 10:59, Claude Vilgrain avec une descente à l'emporte pièce (et au pays des rêves) d'un boût à l'autre de la patinoire a coupé le souffle des Tigres avec un but splendide qui a soulevé la foule. Le compte était de 2-2.

Le capitaine Dixie Belliveau marquait le but de la victoire à 12:38 et Alain Grenier scellait l'issue de la rencontre avec le quatrième but de l'U de M.

Cette victoire peu convainquante des Aigles Bleus a été assez tranquille si ce n'est de quelques obsédés par le travail de l'arbitre et qui s'exclamaient au moindre coup de patin de celui-ci!

Même dans la victoire on critique le travail de l'homme vêtu de noir et blanc. Imaginez si l'on avait perdu? Peut-être voulait-on pratiquer le vocabulaire coloré, employé pour parler des arbitres, pour la fin de semaine prochaine alors que les Aigles Bleus seront les visiteurs à Fredericton contre St. Thomas vendredi soir et U.N.B. samedi après-midi?

Sachant fort bien que ces hommes rayés ont leurs nombreux torts on peut douter quelques fois de la pertinence des commentaires des spécialistes en #%$¢#%$%#?

Une soirée où l'action ne manque pas.

Venez danser sur la meilleure musique en ville.

chez Ziggy's 730 rue main

Chaque dimanche, soirée étudiante avec "Dr. Z" James Dixon.